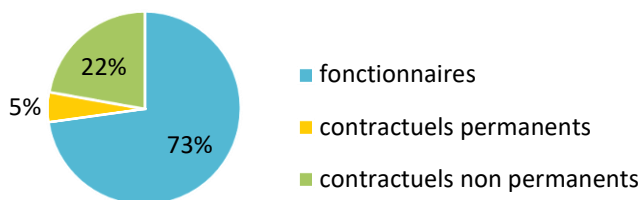


→ Communauté de Communes Calvi Balagne

Effectifs

→ 81 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 59 fonctionnaires
- > 4 contractuels permanents
- > 18 contractuels non permanents



→ Aucun contractuel permanent en CDI

→ Précisions emplois non permanents

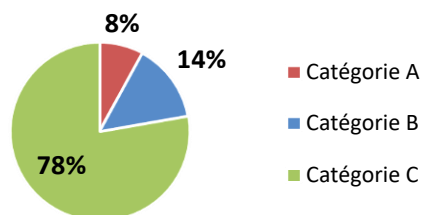
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 94 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

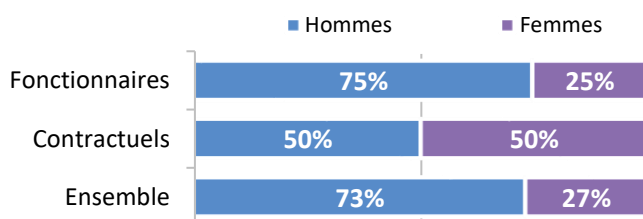
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	100%	22%
Technique	73%		68%
Culturelle			
Sportive	7%		6%
Médico-sociale			
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

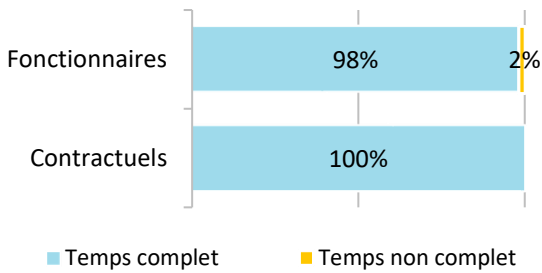


→ Les principaux cadres d'emplois

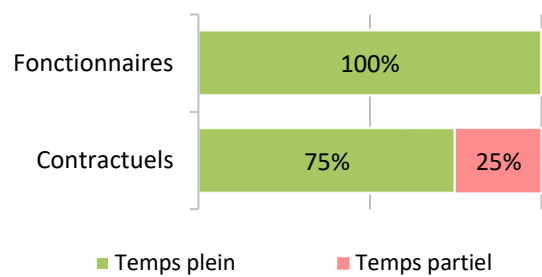
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	60%
Adjointes administratifs	10%
Attachés	8%
Agents de maîtrise	6%
Educateurs des APS	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	10%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

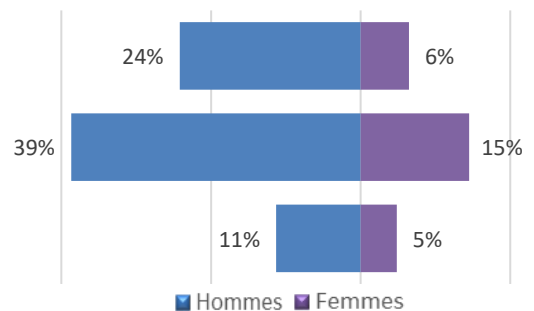
2% des hommes à temps partiel
0% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	42,50	de 50 ans et +
Contractuels permanents	30,83	
Ensemble des permanents	41,94	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	43,27	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ -118,00 agent en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > -67,00 fonctionnaire
- > -16,00 contractuel permanent
- > -35,00 contractuel non permanent

-214 760 heure travaillée rémunérée en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 7 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2020, 15 arrivées d'agents permanents et 8 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
56 agents	63 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	7,3%
Contractuels	↗	300,0%
Ensemble	↗	12,5%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	50%
Mutation	25%
Congé formation indemnisé	13%
Fin de détachement	13%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	73%
Voie de mutation	20%
Recrutement direct	7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ 6 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 17% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 33 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Informations manquantes

Budget de fonctionnement*	0 €	Charges de personnel*	0 €	➔	Informations manquantes
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 768 004 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	369 897 €	319 087 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 115 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	9 213 €	
Supplément familial de traitement :	15 779 €	
Indemnité de résidence :	35 969 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	s	s	s	s
Technique			s		s	s
Culturelle						
Sportive			s	s		
Médico-sociale						
Police					s	
Incendie						
Animation			s			
Toutes filières	s	s	s	s	s	s

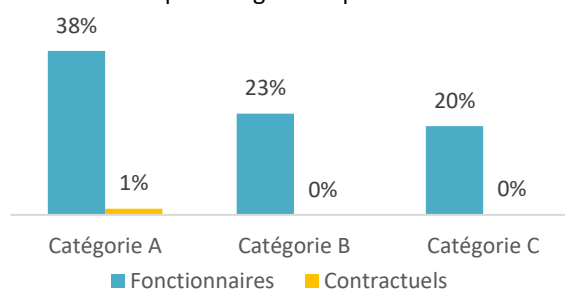
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,92 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,39%
Contractuels sur emplois permanents	1,07%
Ensemble	20,92%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 1413,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

Absences

➔ En moyenne, 20,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,82%	3,49%	3,80%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,52%	3,49%	5,39%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,52%	3,49%	5,39%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ #DIV/0!

Accidents du travail

➔ 9 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 9 accidents du travail pour 81 agents en position d'activité au 31 décembre 2020
- > En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

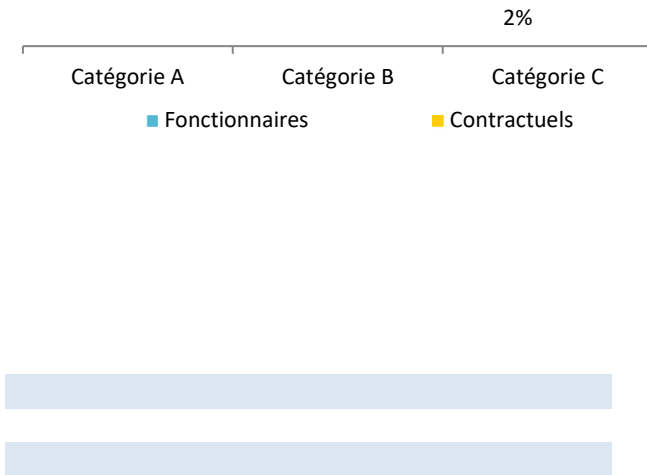
3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

Formation

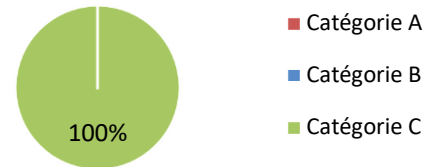
➔ en 2020, 1,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



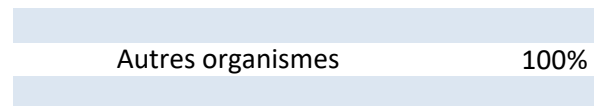
➔ 2 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	12 819 €
Montant moyen par bénéficiaire	298 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 3